Aux contribuables de la Municipalité
de Saint-Benjamin

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Benjamin a adopté à la séance du, le règlement no 470-26 concernant le branchement des égouts et pluvial

QU'avis de motion du présent règlement a été donné en date du 14 septembre 2026 ;

QU'UN projet de règlement a été déposé et adopté en date du 14 septembre 2026;

Que le règlement a été déposé et adopté en date du 6 octobre 2026 ;

QUE ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures régulières de bureau.

QU'avis public a été affiché le **7 octobre 2026.**

DONNÉ à Saint-Benjamin, ce 7 octobre 2026.

Laurence Chabot
Directrice générale et greffière-trés.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Laurence Chabot, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Benjamin, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil entre 16h00 et 16h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 7 octobre 2026.

Laurence Chabot
Directrice générale et greffière-trés.